



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Jeudi 9 mai 2024

Déclaration du présidente

Hon. Tom Lindsey (Président):

Le dimanche 12 mai 2024 marquera le 154^e anniversaire du jour où l'Acte du Manitoba a reçu la sanction royale au Parlement canadien. Cette loi créait la province du Manitoba et, de ce fait, le 12 mai a été désigné comme la fête du Manitoba.

En l'honneur de cet événement, les députés remarqueront quelques artefacts précieux exposés sur la table du greffier aujourd'hui :

- le coussin orné d'une étoile et le jeté perlé de la masse, offerts à l'Assemblée législative par l'Assembly of Manitoba Chiefs en 2010;
- une ceinture fléchée, offerte en 2023 par la Manitoba Métis Federation;
- un ours polaire sculpté dans de la pierre à savon, offert par l'Assemblée législative du Nunavut en 2023.

Ces artefacts sont exposés dans la Chambre législative aujourd'hui pour reconnaître les peuples autochtones du Manitoba et leur rendre hommage à l'occasion de la célébration de cette fête.

Ces artefacts nous rappellent que cette chambre législative et ce palais législatif se trouvent sur les terres traditionnelles des peuples autochtones, ce que nous soulignons tous les jours dans notre reconnaissance territoriale.

En tant que président, je suis honoré et touché d'inclure ces précieux artefacts dans notre célébration annuelle de la fête du Manitoba.

En outre, comme il est de tradition depuis plusieurs années, notre sergent d'armes a porté la masse du Manitoba originale lors du défilé du président d'aujourd'hui.

Cette masse a fait sa première apparition officielle le 15 mars 1871 lors de la première session de la première Assemblée législative du Manitoba, tenue dans la résidence de A.G.B. Bannatyne, dans la Colonie de la Rivière-Rouge. La résidence de M. Bannatyne a été détruite par un feu en décembre 1873, mais, heureusement, la masse a été sauvée.

Après avoir servi 13 ans, la masse originale a été remplacée par notre masse actuelle en 1884. La masse originale est maintenant exposée en permanence à l'extérieur du Bureau du président de l'Assemblée législative, et est utilisée annuellement dans le cadre de cette célébration et d'autres activités spéciales.

Cet artefact historique repose sur la table aujourd'hui comme un clin d'œil à notre passé, mais aussi pour rappeler à tous les députés qu'ils font partie d'un groupe très sélect de citoyens manitobains.

Depuis que cette masse a été placée pour la première fois sur la table du greffier en 1871, seuls 880 Manitobains – notamment nous tous – ont siégé en tant que députés de cette Assemblée, dans cette salle et dans les salles qui l'ont précédée.

Sur les millions de Manitobains qui ont vécu dans cette province au cours des 154 dernières années, seul ce petit groupe chanceux a eu l'honneur, le privilège et la responsabilité solennelle de servir nos concitoyens en tant que représentants élus.

Notre système n'est certainement pas parfait. À travers l'histoire, tout le monde au Manitoba n'a pas eu le droit de vote, car il a fallu de nombreuses décennies pour que les Autochtones et les femmes obtiennent ce droit.

Alors que nous commémorons cet événement, il convient de se rappeler que notre démocratie est un exercice fragile et en constante évolution qui a besoin d'être protégé. Nous ne devrions jamais la tenir pour acquise. J'espère que nous nous en souviendrons tous lorsque nous nous efforcerons chaque jour de faire de notre mieux dans cette enceinte.

En hommage à la fête du Manitoba et en gardant à l'esprit cette riche histoire, j'invite tous les députés à réfléchir à la responsabilité que nous partageons de servir les Manitobains avec honneur, respect et révérence. J'encourage chacun d'entre nous à se rappeler que notre travail dans cette enceinte fait partie d'un très long héritage de service à la population de cette province.

Merci de votre attention.